



CONTRAT DE FILIERE FORET BOIS OCCITANIE 2023-2026

Avec le soutien de l'État et de la Région Occitanie.

*Pour l'État,
par le Préfet de la région Occitanie,
Pierre-André DURAND*

*Pour la Région Occitanie,
par sa Présidente,
Carole DELGA*

*Pour l'interprofession régionale FIBOIS Occitanie,
par son président,
Sylvain FOUREL*

CONTRAT DE FILIERE FORET BOIS OCCITANIE 2023-2026

1- QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE FILIERE ?

- Un contrat de filière répond aux besoins des entreprises d'une filière économique, recensés lors de phase de concertation.
- Il permet de définir une série d'actions dont les objets répondent aux axes stratégiques identifiés collectivement.
- La signature de ce type de contrat formalise l'engagement réciproque des partenaires à mener les actions définies conjointement.

IL A POUR OBJECTIF DE :

- Rassembler les professionnels et les partenaires institutionnels et techniques autour d'une stratégie partagée de développement de la filière.
- Renforcer la compétitivité de la filière en région.
- Conforter son potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emploi.
- Valoriser la ressource forestière et les territoires.

IL DOIT INDIQUER :

- Les grandes orientations ou axes stratégiques globaux poursuivis à long terme.
- Les objectifs prioritaires qui sont les points répondant aux grandes orientations choisies avec les professionnels.
- Les actions prioritaires qui sont les actions concrètes répondant aux objectifs prioritaires.
- La gouvernance, l'animation et le suivi du contrat.

Le **Contrat de Filière Forêt Bois Occitanie 2023-2026** a été co-construit par les professionnels de la filière, réunis au sein de leur interprofession Fibois Occitanie. Il fait suite au précédent contrat de filière 2019-2022 et a bénéficié du soutien de l'Etat, de la Région Occitanie et de l'Ademe

Ce nouveau contrat de filière, élaboré pour une durée de 4 ans, conserve une forte orientation économique. Il s'ouvre également sur deux nouveaux objectifs : la communication vers la société et une meilleure connaissance de la ressource et de la filière. Ce contrat définit les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour assurer un développement structuré et cohérent de la filière en lien avec les attentes des marchés et de la société.

Il a été construit en complémentarité et en cohérence avec le **Programme Régional Forêt Bois**. Ce dernier est un document stratégique, déclinaison du Programme National Forêt Bois (PNFB). Il fixe pour 10 ans, de 2019 à 2029, les orientations et objectifs de la politique forêt-bois en région. Il a été

établi en étroite collaboration avec les acteurs de la forêt et du bois et constitue une stratégie partagée. Il est co-signé par l'Etat et la Région Occitanie.

2- UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE POUR LE BILAN DU PRECEDENT CONTRAT DE FILIERE ET LA REVISION DU NOUVEAU CONTRAT DE FILIERE CO-CONSTRUIT

Afin d'évaluer les bénéfices du précédent contrat de filière 2019-2022, un bilan a été réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et ceux de l'environnement de la filière (CCI, PNR, CFT...). Pour cela, Fibois Occitanie a été accompagné par un cabinet conseil en Stratégie et Développement.

Pour répondre pleinement aux "nouveaux" enjeux de la filière, des marchés et aux besoins des professionnels, ce contrat de filière a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (partenaires institutionnels, collectivités territoriales, organisations professionnelles, entreprises, chartes forestières, PNR...), selon une démarche collaborative d'analyse stratégique.

UNE METHODOLOGIE COLLABORATIVE

L'intervention poursuit plusieurs objectifs :

- Livrer un bilan objectif du Contrat de filière 2019-2022 (actions, gouvernance) et de ses effets,
- Définir les axes d'effort à maintenir, ceux à ajuster voire à abandonner et les nouveaux axes répondant aux enjeux actuels et à venir,
- Décliner ces axes d'effort en actions opérationnelles et engageantes pour les pilotes et partenaires.

In fine, il s'agit, sur la base du bilan des actions prévues dans le contrat de filière 2019 - 2022 et de ses effets :

- D'adapter la stratégie de la filière Forêt-Bois en Occitanie aux nouveaux enjeux,
- De sécuriser sa mise en œuvre à travers la définition d'actions à 4 ans claires et engageantes pour les pilotes et les partenaires,
- De poursuivre la dynamique engagée par la filière, Fibois Occitanie, les organisations professionnelles, la DRAAF, la Région et l'ADEME,

Tout en associant le plus grand nombre possible d'acteurs et de partenaires de la filière forêt bois et en prenant en compte la pluralité et la diversité des territoires régionaux dans la concertation, l'analyse des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et des enjeux.

La première étape - générale - consiste à co-construire la démarche - bilan et révision du contrat de filière - lors d'une réunion de lancement - septembre 2022 : un groupe de travail "contrat de filière" réunissant des membres du conseil d'administration de Fibois Occitanie a défini les attentes de ce bilan et de l'élaboration du nouveau contrat, le fonctionnement de ces 2 phases (bilan et révision), leur calendrier et le schéma directeur de la concertation.

- PHASE 1 - BILAN DU CONTRAT DE FILIERE 2019-2022

Ce bilan est l'aboutissement d'une phase de concertation de près de 4 mois menée en deux phases successives :

- **Recueil de données, d'informations et d'analyses auprès des financeurs, acteurs clés et des entreprises de la filière** pour évaluer l'efficacité du contrat de filière 2019-2022 et de sa gouvernance, les enjeux clés et les premières orientations qui se dessinent pour le prochain contrat de filière - *septembre / novembre 2022* : 16 entretiens sont réalisés individuels ou collectifs (5 entretiens pour les acteurs clés, 9 entretiens avec les pilotes des fiches actions, 2 entretiens complémentaires avec les acteurs de la filière). Ces entretiens sont complétés par les retours des entreprises de la filière, enquêtées par voie électronique. Enfin, 5 focus groupes sont créés (sur la base du regroupement des fiches actions) et animés afin de susciter des regards croisés sur les actions entre pilotes, partenaires et bénéficiaires. Le bureau d'étude a synthétisé l'ensemble des contributions et a présenté le bilan du contrat de filière au groupe de travail "contrat de filière" puis au conseil d'administration de Fibois Occitanie, en présence des partenaires financiers, lors d'un premier atelier.
- **Actualisation de l'analyse stratégique de la filière, des domaines d'activité stratégique (DAS), des facteurs clés de succès à maîtriser, de la position concurrentielle de la filière régionale et des enjeux prioritaires à venir** - *décembre 2022* : lors d'un second atelier, avec le conseil d'administration de Fibois Occitanie, les professionnels ont travaillé sur l'actualisation de l'analyse stratégique de la filière : analyse forces – faiblesses – opportunités – menaces, portefeuille de DAS, revue des facteurs clés de succès, positionnement des DAS selon leur attrait et la position concurrentielle de la filière.

UN BILAN CONTRASTE

Le contrat de filière Forêt Bois 2019-2022 s'est déroulé dans un contexte général affecté par la crise sanitaire et une grande instabilité économique, des activités et des organisations. Par ailleurs, en région, des changements importants sont intervenus au sein de l'interprofession durant cette période.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie de Covid qui a perturbé le contexte économique et changé les habitudes.

Les entreprises de la filière ont subi l'arrêt des chantiers et les conséquences de l'arrêt total des activités générales lors du premier confinement. Sur la suite de la période, les activités sont restées au ralenti, même si le bois dans les aménagements intérieurs et extérieurs s'est fortement développé avec l'activité des menuisiers et le bricolage réalisé par les particuliers, ce qui a permis de maintenir une activité sur ces marchés.

Enfin, contre toute attente, la reprise post-covid a été favorable à la filière, aidée par le Plan de relance de l'Etat, même si cette situation a rapidement été rattrapée par les conséquences du Covid sur le marché mondial et les difficultés d'approvisionnement des matériaux et matières premières au cours du second semestre 2021.

La reprise des activités mondiales a également fortement influencé le marché régional du bois avec le retour des acheteurs chinois et américains (dont le plan de relance américain a boosté la construction) sur le second semestre 2021. Le marché du bois européen (Allemagne, Finlande, Suède, Autriche et France) a été réorienté pour partie vers les marchés américains entraînant une situation de pénurie. Le prix du bois d'Occitanie a subi une forte envolée jusqu'au début de l'année 2022, mettant à mal l'approvisionnement de nos scieries régionales, en dépit d'une forte demande du marché régional.

L'année 2022 a également été perturbée par la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie en raison du conflit en Ukraine et son impact sur l'économie, une inflation importante qui va s'accroître tout au long de l'année et des difficultés de recrutement dans les entreprises, déjà existantes antecovid et accentuées depuis.

Dans ce contexte, le bois énergie s'est positionné comme l'énergie thermique renouvelable la plus pertinente et disponible pour les particuliers, les collectivités et certains industriels, avec son cortège de difficultés liées au pic de consommation, au sur stockage, à la hausse des prix, à la disponibilité en bois sec et à la capacité de production des combustibles.

Au niveau de l'interprofession, les années 2020, 2021 et 2022 ont été particulières au regard des départs de salariés de la structure. Sept salariés sur les neuf présents ont quitté la structure en moins de deux ans et des vacances de postes multiples et parfois longues, notamment sur le poste de délégué général ont perturbé le fonctionnement de la structure, notamment avec le report des recrutements, le dépôt des bilans financiers, le report d'actions non réalisables dans ces conditions.

La conséquence première réside dans le fait que l'intégralité des actions prévues n'ont pu être menées à bien pour tout ou partie. La seconde concerne le temps de travail à affecter à chacune des missions engagées et réalisées.

Du côté de la gouvernance de Fibois Occitanie, des élections ont eu lieu en juillet 2021. Un nouveau président a été élu, ne restant que quelques mois. En décembre 2021, Sylvain Fourel, actuel président, était élu.

Fiche action 1 : Améliorer la performance des dispositifs financiers existants en faveur de l'investissement forestier

Des dispositifs, détaillés ci-dessous, ont permis la mobilisation de moyens financiers dédiés aux thématiques de cette fiche action. Les aides financières mobilisées par les acteurs de la filière entre 2019 et 2022 représentent :

- Aides au renouvellement forestier : FEADER : 1,257 M€ - Etat : 87 000 € - Région : 938 000 € pour 845ha, complétés de 1897 ha en 2021 et 2022 financés par le Plan de relance pour un montant de 7, 372 M€
- Aide à la Desserte : 236 km – FEADER : 2,571 M€ - Etat : 1,509 M€
- Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) : FEADER : 4,583 M€ - Etat : 1,959 M€ - Région : 134 900 €
- Mécanisation des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) : FEADER : 2,913 M€ - Région : 3 M€

Les dispositifs d'aide étaient bien identifiés grâce au renouvellement des aides et à l'amélioration de leur accessibilité. Une dynamique d'échanges entre les acteurs de la filière et les institutionnels a été initiée, ainsi qu'un dialogue des services avec les différents maillons de la filière. L'impact de cette mesure a été relativement fort au regard des montants d'aides publiques mobilisés depuis la signature du premier contrat de filière.

Fiche action 2 : Créer un dispositif incitatif pour développer la certification forestière à l'échelle de la filière

L'action s'est concentrée sur un objectif : l'accroissement des surfaces certifiées.

Au 31/12/2022, 4 060 propriétaires, dont 1 323 hors portage, ont certifié leurs surfaces forestières pour 557 406 ha certifiés contre 3 106 propriétaires pour 505 602 ha en 2019.

En 2022, les forêts certifiées se décomposent en suivant :

- 294 710 ha de forêts domaniales,
- 130 850 ha de forêts communales et

- 131 846 ha de forêts privées.

Au total, ce sont 51 804 ha de certifiés en sus depuis 2019, dont 47% de forêts privées et 48% de forêts communales.

Fiche action 3 : Inciter à la mise en place de contrats d'approvisionnement à l'échelle de l'ensemble de la filière

Les acteurs de la filière ont été sensibilisés à l'intérêt de l'usage des contrats d'approvisionnement, qu'il s'agisse de forêts privées ou publiques. Un guide sur la commercialisation des bois et des forêts communales incluant les contrats d'approvisionnement a été diffusé auprès des collectivités territoriales via différents canaux de communication. Des webinaires ont été mis en place par les COFOR. Le développement de la contractualisation a également été opéré via l'ONF et les coopératives forestières présentes sur la région. Toutefois des freins sont encore à lever entre l'amont et l'aval de la filière pour permettre le développement de ses contrats à plus grande échelle en Occitanie. Il s'agit notamment de la méconnaissance des besoins et attentes de chacune des parties, de points de vue et d'intérêts divergents qui complexifient la mise en place des contrats d'approvisionnement.

Fiche action 4 : Accompagner et financer les investissements dans la transformation pour plus de synergies dans la filière

Cette action a permis de lancer une dynamique positive de soutiens coordonnés entre l'État et la Région Occitanie aux acteurs de la transformation du bois entre 2019 et 2022. Cela s'est traduit par la mise en place d'appels à projet, appels à manifestation d'intérêt et divers dispositifs permettant d'accompagner l'investissement des entreprises de la filière, notamment dans le cadre de la modernisation des scieries. C'est ainsi que les entreprises ont bénéficié de deux dispositifs régionaux le Pass bois (8,6 M€) et le Contrat bois (2,8 M€ pour 11,1 M€ d'investissement).

Par ailleurs, suite à la crise sanitaire et à ses conséquences, côté Etat, plusieurs dispositifs ont permis un investissement sans précédent dans la modernisation de la filière :

- Dispositifs France relance pour la modernisation des scieries ou dispositifs plus généraux comme les appels à projets pour l'investissement industriel dans les territoires dont des entreprises de la filière ont pu bénéficier ;
- Dispositifs France 2030 : appels à projet Systèmes Constructifs Bois (SCB), appels à projet Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois (BCIB)

Fiche action 5 : Proposer un accompagnement à l'entrepreneuriat

Cette action a été créée à la demande des professionnels mais les modalités de mise en œuvre prévues n'ont pas vraiment été réalisées. Quatre projets d'investissements ont été accompagnés par l'interprofession en 2020.

Pourtant, des enjeux pour les entreprises ont été identifiés :

- Internes à l'entreprise : stratégie d'entreprise, maîtrise des coûts, prise de décision...
- Externes à l'entreprise : recherche de financement, levée de fonds, identification de dispositifs d'aides publiques.

Fiche action 6 : Accompagner les démarches collectives de marketing et de commercialisation

Une étude a été conduite sur l'opportunité de créer une marque régionale pour valoriser les bois de la région Occitanie. Cette étude a permis de prendre une décision éclairée sur le sujet d'une marque régionale. Les professionnels de la filière n'ont pas montré d'intérêt particulier à l'usage d'une marque régionale. Afin d'améliorer la visibilité de la filière régionale à l'échelle nationale voir internationale et de permettre de faire se rencontrer les acteurs régionaux, un stand collectif a permis à 5 entreprises d'Occitanie de participer au carrefour international du bois, tout en mutualisant les moyens.

Fiche action 7 : Développer l'utilisation du bois dans la construction

De nombreux projets ont été accompagnés sur l'ensemble du territoire avec plusieurs niveaux d'intervention et différents degrés d'avancement (informations générales sur le bois, ressources techniques sur le système constructif, information sur les démarches de progrès dans la construction favorisant le bois, suivi de l'évolution de la réglementation). Un travail intense de prescription auprès des promoteurs et des maîtres d'œuvre a été conduit ainsi qu'une communication auprès du grand public. Une belle dynamique s'est créée autour de cette thématique.

Des actions de communication telles que l'organisation du Prix régional de la construction bois initié en 2019 ont permis de prévoir les possibilités d'emploi du bois dans la construction dans la région auprès des maîtres d'œuvre des maîtres d'ouvrage publics et privés. Enfin le réseau régional des prescripteurs bois à destination des entreprises a été créé en 2019. Il est animé par Fibois Occitanie à travers des rencontres annuelles sur le territoire qui permettent d'échanger, de se former, de partager des pratiques et découvrir le savoir-faire des entreprises régionales.

Fiche action 8 : Accompagner le développement de la filière bois énergie

48 chaufferies collectives ou industrielles ont été installées sur la région avec une consommation annuelle de bois énergie de 4M de MWH/an, soit 1,316 M de tonnes par an. Une vingtaine d'entreprises se sont engagées dans la démarche qualité QBEO qui concerne la plaquette et le granulé ; et une vingtaine d'entreprises se sont engagées dans la démarche Occitanie Bois Bûche permettant une plus grande professionnalisation de ces entreprises à travers les chartes d'engagement.

Fiche action 9 : Fédérer les acteurs publics autour d'un engagement en faveur de la construction bois

Cette action a consisté à déployer le Pacte Construction Bois, document d'engagement à utiliser le bois dans les projets de construction à venir, à destination des collectivités de la région Occitanie, co-rédigé par l'URCOFOR, Fibois Occitanie et Envirobat. Cette action est portée par l'URCOFOR. Les modalités définies dans le contrat de filière ont été partiellement réalisées. Néanmoins, 41 projets ont été accompagnés de l'étude à la livraison dont 14 ont été livrés en octobre 2022. 12 projets sont en cours de travaux, 13 en phase de conception et 2 en phase de programmation. 52 signataires ont souscrit au Pacte Construction Bois à destination des collectivités locales dont 25 nouveaux depuis la signature du contrat de filière en 2019. 53 projets ont été réalisés dont 20 livrés, 26 en cours et 7 abandonnés.

Fiche action 10 : Structurer la formation au sein de la filière

À travers cette action, la filière a pu réaliser une étude prospective Emploi Formation compétences (GPEC) de la filière forêt bois en 2021. Cette étude doit servir de base pour définir un plan d'action de promotion et d'attractivité des métiers de la filière forêt-bois et de la formation. Elle doit également permettre d'orienter les actions afin de répondre aux besoins des entreprises de la filière.

Cette première étude souligne en particulier l'intérêt de mettre en œuvre une GPEC mutualisée à l'échelle régionale s'appuyant sur un Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) pour la filière bois.

Un groupe de travail s'est créé pour constituer un dossier de demande de création d'un campus des métiers de la filière forêt bois en Occitanie. En fin de programmation du contrat de filière 2019-2022, le dossier du campus était achevé, validé au niveau des instances régionales et déposé à l'approbation du ministère de l'éducation nationale.

Une formation à destination des scieurs a également été construite pour accompagner la montée en compétences de leurs salariés. Cette formation portait sur la conduite de scies de tête et l'identification des pannes de premier niveau et leur gestion. L'objectif était de faire monter en compétences des salariés internes à l'entreprise et leur permettre également d'évoluer au niveau de leur poste et de leurs responsabilités. Côté employeur, l'objectif est de prévenir les pannes de premier niveau et de réduire le temps d'interruption des chaînes en cas de problème. Au final, bien qu'une seule scierie ait bénéficié de ce programme de formation, le bilan est très positif pour le salarié comme pour l'employeur.

Enfin, des actions de promotion des métiers, portées par Fibois Occitanie, se sont déroulées à l'occasion des différents salons étudiants et salons TAF (Travail-Avenir-Formation) sur la région.

Fiche action 11 : développer des modules de formation liés à la prescription du bois dans la construction

Cette action devait être portée par le cluster « Sud constructeurs bois ». Elle avait pour cible les écoles d'ingénieurs d'architecture de design ainsi que les organismes de formation. Cette action n'a pas pu être réalisée par manque de moyens humains, en dépit de subventions obtenues de la DRAAF et de la Région Occitanie. En revanche, cette action a eu indirectement des effets sur les prescripteurs ayant participé au webinaire et aux formations organisées par Fibois sur cette période permettant d'avoir des prescripteurs mieux armés pour prescrire et utiliser le bois.

Ainsi, ce sont 8 formations et 3 webinaraires qui ont été organisés entre 2019 et 2022 dans le cadre de la mission prescription bois.

Fiche action 12 : favoriser l'innovation dans la filière

Bien que cette action n'ait été que partiellement réalisée, notamment par manque d'un effectif dédié, quelques réalisations ont vu le jour :

- L'accompagnement et la sensibilisation des entreprises ayant un projet d'investissement dans de nouveaux outils industriels sur les dispositifs financiers publics accessibles pour accompagner l'innovation,
- L'organisation d'un webinaire sur les dispositifs d'aides financières et les accompagnements disponibles par des organismes tiers,
- La promotion de projets innovants, notamment à travers le canopée challenge 2021 pour lequel deux entreprises de la région ont été lauréates au niveau sud-ouest dont une également lauréate au niveau national,
- Des entreprises ont bénéficié d'un accompagnement sur des projets innovants (séchage micro-ondes, lamellé-collé, CLT en sapin douglas, mise au point d'un process d'amélioration de la durabilité des bois...),
- Et le lancement d'une étude de caractérisation du cèdre pour un usage constructif (en structure), dans le cadre de la recherche de valorisation des essences régionales.

Fiche action 13 : Assurer la promotion de l'usage du bois local

L'objectif de cette action était de sensibiliser les consommateurs finaux à l'usage des bois locaux issus de la région Occitanie. Cette action s'est plutôt tournée vers les professionnels de la construction, aménageurs, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, promoteurs... Une vingtaine d'actions de communication ont été conduites à travers les visites de chantiers, des réunions techniques, des formations, la participation à des salons, les rendez-vous « acteurs » et la diffusion de plaquettes d'information.

Les Assises régionales de la forêt du Bois organisées en 2019 à Toulouse étaient ouvertes à tous mais une majorité de professionnels constituait le public. Le PRCB et le PNCB ont contribué à la valorisation et la promotion de l'usage des bois issus de la région ainsi que des actions de sensibilisation sur les nouvelles obligations liées à la RE2020 dans la construction (obligation d'introduire un pourcentage de matériaux biosourcés).

ÉLÉMENTS TRANSVERSES ET PERCEPTION DU CONTRAT DE FILIERE

Le niveau d'atteinte des objectifs est partiel pour une majorité des actions du contrat de filière 2019-2022 au regard du périmètre, de l'ambition définie initialement et du contexte social et économique instable.

Ce constat se base sur l'évaluation de chaque fiche action réalisée par le cabinet conseil (entretien, travail en focus group et analyse documentaire).

Les raisons explicatives de ce bilan différent d'une action à l'autre.

Les principaux freins observés sont :

- Un contrat de filière trop large et ambitieux face aux moyens disponibles :
 - 13 actions qui couvrent un périmètre très large, complexe à piloter,
 - La définition des actions insuffisamment précise,
 - Un manque de clarté dans le partage des rôles et responsabilités,
 - Un manque de moyens alloués pour certaines actions,
- Les acteurs et pilotes d'action peu mobilisés dans l'ensemble,
- L'interférence de facteurs exogènes : la crise du covid 19 a mis un coup d'arrêt à de nombreux projets qui ont eu du mal à se relancer par la suite. Les collaborateurs de Fibois Occitanie ont également été fortement mobilisés sur le Plan de relance au détriment des actions du contrat de filière.
 - Des difficultés internes au sein de Fibois Occitanie qui ont très fortement grevé le pilotage et la réalisation du contrat, Fibois étant le pilote du contrat avec un rôle clé dans son animation et sa mise en œuvre :
 - Des départs non remplacés sur la durée du précédent contrat d'une majorité des membres de l'équipe,
 - Une gouvernance / direction qui a eu deux présidents et deux déléguées générales sur la période.

MAIS une filière qui a mené des actions qui ont permis de réaliser partiellement les objectifs fixés :

- Les investissements mobilisés,
- Des initiatives qui ont eu un impact et qui permettent de tirer des enseignements importants.

Les actions les plus marquantes et les plus structurantes à retenir sont les actions 4-Accompagner et financer les investissements dans la transformation pour plus de synergie dans la filière, l'action 7-Développer l'utilisation du bois dans la construction et l'action 8- Accompagner le développement de la filière bois énergie.

LE PROCESSUS DE REDACTION DU CONTRAT 2019-2022

Il faut souligner que la rédaction du contrat de filière 2019-2022 a bénéficié d'un processus qui a su mobiliser et faire ressortir les besoins mais qui n'a pas assez pris en compte les moyens nécessaires.

- La première étape a permis de définir quatre orientations prioritaires et trois axes transversaux pour le contrat avec la fixation d'un cap initial qui correspond au niveau de précision attendue pour un contrat de filière.
- Puis une concertation large a fait émerger plus d'une centaine d'actions. Mais un manque de sélectivité et de tri dans les actions et les sous actions qui n'a pas permis de ne conserver que les éléments à la « maille filière ».
- Enfin une dernière phase de rédaction des fiches actions qui n'a pas assez impliqué les acteurs clés, notamment les pilotes à venir des actions.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Concertation large de tous les acteurs• Mobilisation initiale de la filière autour du contrat• Moyens dédiés à la rédaction du contrat• Démarche structurée• Forte implication de l'interprofession / Etat / Région• Contrat qui a permis de poser des bases de travail et donner un cap	<ul style="list-style-type: none">• Peu de lien apparent entre les axes stratégiques et les résultats de l'analyse des DAS• Imprécision sur la finalité et les objectifs de certaines actions• Manque d'estimation des moyens nécessaires, disponibles et de revue critique d'adéquation ambition / capacité de mise en œuvre• Implication limitée d'acteurs clés dans la rédaction finale des actions• Dimension territoriale peu concrétisée

Un besoin avant tout d'aller plus loin dans la définition des actions, les moyens nécessaires et d'impliquer plus largement sur cette phase les acteurs concernés pour s'assurer de leur **capacité d'engagement**

COMMUNICATION SUR LE CONTRAT DE FILIERE

Une enquête en ligne auprès des entreprises et des acteurs de la filière pour analyser l'impact du contrat de filière sur le territoire a été menée. 29 entreprises ont répondu à cette enquête.

Une majorité des entreprises déjà liées avec Fibois Occitanie connaissent le contrat de filière. Mais elles en ont une vision partielle, soulignant le besoin de renforcer la communication auprès des entreprises régionales. Au final, c'est l'action 1-Amélioration des dispositifs financiers pour l'investissement forestier qui est celle qui a le plus touché les répondants à l'enquête en ligne.

Un besoin de **diffuser et communiquer plus largement** auprès des entreprises sur le prochain contrat de filière

LA GOUVERNANCE

Les interactions étaient positives et constructives au niveau de la gouvernance mais trop orientées "information" et pas assez opérationnelles :

- Une bonne dynamique a été observée mais la gouvernance doit aller plus loin
- Trois principaux éléments ont limité l'impact de la gouvernance sur ce contrat :
 - Les problématiques internes de Fibois.
 - Les instances de pilotage insuffisamment réunies,
 - La perception du rôle de Fibois Occitanie.

Besoin d'une interprofession stable capable de soutenir les actions sur le long terme
Besoin de mettre en place et de ritualiser des temps de **travail plus opérationnels et d'améliorer le partage d'information**

Besoin de clarifier le rôle et le périmètre d'actions de Fibois dans le contrat

L'INTERPROFESSION

Le constat aujourd'hui est que l'interprofession est un acteur qui a tenu son rôle mais n'est pas encore reconnu par tous. En effet, il y a un consensus pour les adhérents de Fibois sur son action d'animation, de facilitation et de promotion de la filière, mais il existe encore un manque de reconnaissance par l'ensemble des acteurs de la filière.

Un besoin de clarifier le rôle de l'interprofession auprès de tous les acteurs sous peine de limiter son action

LES IMPACTS DU CONTRAT DE FILIERE

D'une manière générale, l'enquête réalisée en ligne a montré qu'une majorité d'entreprises ne perçoit pas les impacts ou ne savent pas estimer les impacts du contrat de filière 2019-2022.

Au final, les impacts sont perçus comme assez limités pour la quasi-totalité des actions. Le taux de « Ne sais pas » est assez élevé sur la majorité des actions à l'exception de l'action 1-Performance des dispositifs financiers et de l'action 13- Promotion de l'usage du bois local, pour lesquelles les actions

sont mieux connues et dont l'impact est perçu plus favorablement.

Concernant l'impact du contrat de filière sur les entreprises de la région, il n'y a pas de changement particulier pour la majorité des répondants mais tout de même des impacts perçus pour 30 à 40 % d'entre eux sur trois grands items :

- Une meilleure connaissance et davantage d'interaction au sein de l'écosystème.
- Un taux d'activité en région Occitanie (vente ou achat).
- L'accès au financement.

Il faut aussi noter des facteurs de réussite de ce contrat de filière : une structuration poussée des actions, une large mobilisation de l'écosystème, une organisation en groupes de travail, une certaine entente entre les acteurs, des relais locaux.

ENSEIGNEMENTS DU CONTRAT 2019-2022 ET DE SA MISE EN ŒUVRE

Les enseignements du contrat de filière sont destinés à être pris en compte pour la révision de ce contrat de filière à venir.

- Les acquis

Il est essentiel de retenir que des actions concrètes ont été mises au service des entreprises et des acteurs de la filière. La pluralité d'actions mises en œuvre depuis la signature du Contrat de filière en 2019, avec des premiers objectifs atteints, malgré un contexte socio-économique difficile (crise Covid, difficultés d'approvisionnement, ...), ont contribué à renforcer la connaissance réciproque des acteurs régionaux, à créer du lien sur les territoires et consolider l'identité régionale de la filière.

Le Campus des Métiers et des Qualifications de la forêt, en cours de labellisation, aura un rôle majeur sur la formation et l'attractivité des métiers de la filière avec Fibois Occitanie. Il répond notamment à l'un des trois axes transversaux identifiés, lors de la constitution du contrat de filière initial, à savoir « formation, emploi et compétences » et plus particulièrement l'enjeu de soutenir l'emploi local.

Les aides publiques à destination des entreprises de la filière doivent être maintenues et renforcées. Le montant des aides accordées aux entreprises de transformation du bois a permis de renforcer la compétitivité des entreprises bénéficiaires, de développer de nouveaux marchés et de créer des conditions favorables d'installation de nouvelles entreprises dans la région.

Enfin, le Pacte Construction Bois qui est aujourd'hui orienté vers les collectivités locales et animé par l'URCOFOR.

- Les points d'appui

Les différents acteurs de la filière forêt-bois partagent une volonté commune d'un nouveau contrat filière, avec un cadre clair d'objectifs et d'actions, pour engager des chantiers communs et mobiliser des financements spécifiques, et une mise en œuvre sécurisée.

Une dynamique partenariale se précise par l'implication globalement importante des principaux acteurs (interprofession, institutions, associations professionnelles...). Mais cela reste perfectible et variable selon les thématiques, d'où une nécessité de poursuivre sur cet élan et d'aller plus loin dans les échanges.

Enfin, une convergence sur le diagnostic de l'environnement de cette filière se dessine par des constats partagés et des évolutions importantes à prendre en compte dans le prochain contrat (demande croissante en bois, impacts plus visibles du changement climatique sur la forêt, difficultés de recrutement accrues, apparition de conflits d'usage et de tensions...). D'après le retour des entreprises enquêtées, les principaux changements proviennent de l'environnement économique (difficulté d'approvisionnement, hausse du prix de l'énergie), de l'évolution sociétale et de la thématique environnementale (biodiversité, sécheresse et hausse des températures, décarbonation...).

- **Ce qu'il faut changer dans le nouveau contrat de filière**

Le constat est que le contrat de filière 2019-2022 est perçu comme très complet mais trop ambitieux au regard des ressources et de la capacité à faire des acteurs impliqués. Le futur contrat de filière doit être recentré autour d'objectifs en nombre plus limité et réaliste.

La gouvernance n'a pas suffisamment été en appui à la mise en œuvre du contrat de filière et de son suivi. Le pilotage et le suivi des actions n'ont pas fait l'objet d'un processus harmonisé. Plusieurs actions n'ont pas pu s'appuyer sur un pilotage efficace et de nombreuses initiatives ont été menées mais restent encore inconnues de la filière. Les processus de pilotage sont à revoir et à harmoniser.

Concernant la définition des actions, les rôles n'ont pas été suffisamment définis et des moyens peu calibrés pour leur réalisation et l'atteinte des objectifs fixés.

Enfin, la volonté initiale était de mettre en place des relais territoriaux mais cette concrétisation est relativement limitée. Le travail entamé par Fibois Occitanie sur sa propre stratégie devrait permettre d'y remédier pour partie.

ACTUALISATION DE L'ANALYSE DES DAS

Lors de l'élaboration du contrat de filière 2019-2022 en 2018, une analyse de la filière forêt bois a été réalisée, reposant sur une segmentation en 6 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) qui rassemblent en leur sein toutes les entreprises de la filière et se caractérisent par des facteurs clés de succès spécifiques. Une évaluation de ces 6 DAS à l'aune de l'attractivité et de leur position concurrentielle, entendue comme la maîtrise des facteurs clés de succès, a été réalisée.

Cette analyse a permis de définir les 4 DAS prioritaires à renforcer en travaillant sur leur facteurs clés de succès :

- DAS 1 : Construction bois / Charpente
- DAS 2 : Industrie / Trituration
- DAS 4 : Bois énergie
- DAS 6 : Vente de bois transformés

Lors de l'atelier du groupe de travail (GT) « Contrat de filière » le 21 novembre 2022, les membres ont décidé d'adopter la même segmentation des 6 DAS pour l'actualisation de l'analyse.

Cette analyse a été réalisée en première approche par les consultants du cabinet conseil, le président et la déléguée générale de Fibois qui se sont réunis à deux reprises pour travailler sur la base des propositions initiales. La méthodologie suivante a été appliquée :

- 1er temps : définir les critères d'attrait (ou d'attractivité), qui s'appliquent à tous les DAS, et évaluer l'attrait relatif des DAS sur la base de ces critères.
- 2e temps : définir les facteurs clés de succès à maîtriser pour chacun des DAS et évaluer pour chaque DAS le niveau de maîtrise de ces facteurs clés de succès

Cette proposition d'analyse a été soumise à l'avis des membres du GT « Contrat de filière » agissant au sein de chaque DAS.

UNE STRATEGIE PARTAGEE

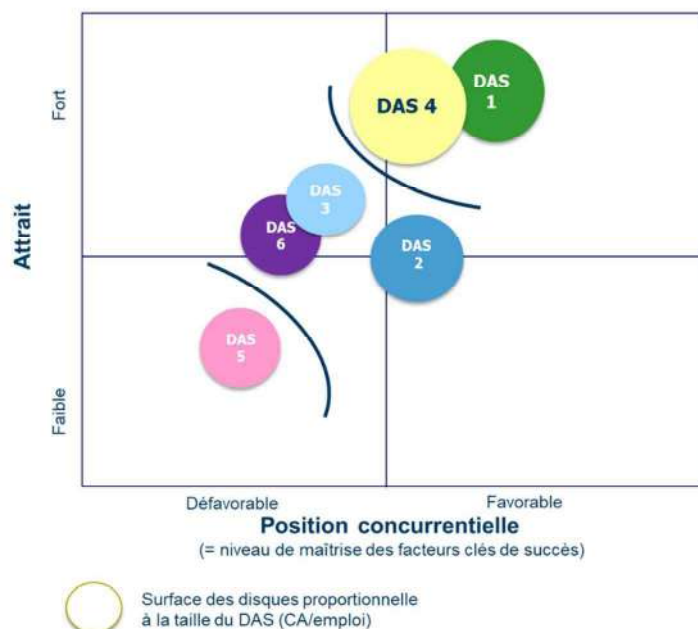
Cette démarche participative a permis d'aboutir à une stratégie partagée, socle des 6 actions composant ce contrat de filière, s'articulant autour de 3 étapes clés.

ETAPE 1 – Une analyse de l'attractivité des 6 domaines d'activités stratégiques (DAS) identifiés, pour répondre au mieux aux attentes et à l'évolution des marchés

Quels DAS ?	Quelle attractivité ?	Pourquoi ?
DAS 1 Construction Bois / Charpente	++	Fort potentiel avec croissance de la demande + produits à forte valorisation + potentiel pour essences à faible débouchés (feuillus...) (aménagement) mais faible utilisation du bois local
DAS 2 Industrie / trituration	+	Volume important et utilisation du bois local + marché international où la filière n'a pas de maîtrise
DAS 3 Palettes / emballages légers	+/-	Marché avec des volumes importants mais une faible valorisation + utilise du bois local
DAS 4 Bois énergie	++	Valorisation de petits bois + utilisation bois local + connexes de scieries + existence d'un écosystème dynamique mais attention à la compétition des usages et au risque de marché saturé
DAS 5 Vente de bois ronds	+/-	Difficulté de mise en gestion des surfaces forestières privées + marché qui va tirer la filière mais problème de compétences + recrutement
DAS 6 Vente de bois transformés	++	Ressource locale à transformer sur place + tissus existant de primo-transformateurs (même si reprise de certains entreprises difficile) mais peu de valorisation des feuillus majoritaires dans la ressource + marché de l'énergie et contraintes administratives en hausse

ÉTAPE 2 – La détermination de la position concurrentielle de la filière forêt bois d'Occitanie sur les facteurs-clés de succès (FCS) identifiés comme indispensables à maîtriser pour gagner en compétitivité sur les marchés.

Il résulte de l'analyse des facteurs clés de succès et leur maîtrise le positionnement concurrentiel des 6 DAS suivants en 2022 :



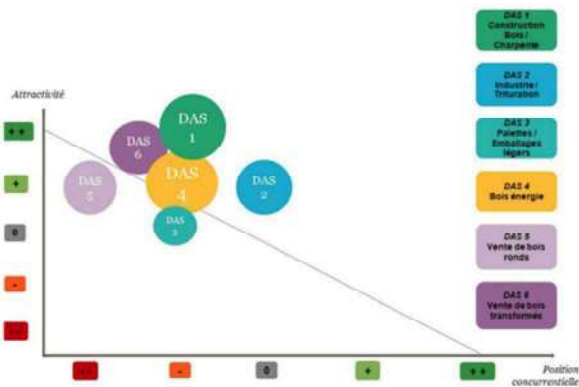
3 groupes de DAS se dégagent de l'étude sur le positionnement concurrentiel :

- DAS 1 (Construction bois / charpente) et DAS 4 (Bois Energie) : un attrait fort et une position concurrentielle plutôt favorable. Question : comment consolider les atouts de la filière ?

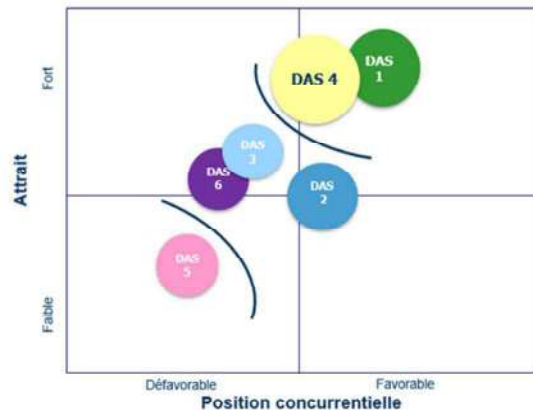
- DAS 2 (Industrie / trituration), DAS 3 (Palettes / emballages légers) et DAS 6 (Vente de bois transformés) : un attrait moyen et une position concurrentielle qui oscille entre plutôt défavorable à plutôt favorable. Question : comment rendre la filière plus forte ?
- DAS 5 (Vente de bois ronds - grumes) : un attrait plutôt limité et une position concurrentielle défavorable. Question : comment aider la filière à se positionner plus favorablement ?

Comparaison de l'évolution des résultats entre l'analyse 2018 et l'analyse 2022 :

► Analyse 2018



► Analyse 2022



On observe que la position concurrentielle est plus favorable pour l'ensemble des DAS. On peut se poser la question de l'impact des efforts engagés depuis 2018.

A l'inverse, l'attrait des DAS analysés apparaît moins fort qu'en 2018 sauf pour le DAS 1 (Construction bois / Charpente).

En dépit de ces écarts observés, les positionnements restent globalement proches sur ces deux périodes.

L'analyse des DAS nous permet d'identifier deux facteurs de succès que la plupart des DAS maîtrise partiellement :

- Capacité à attirer de nouveaux salariés.
- Maîtrise des approvisionnements.

La question qui se pose est celle du renforcement de la maîtrise de ces DAS.

Plus spécifiquement, l'analyse de chacun des DAS nous permet d'identifier les facteurs clés de succès sur lesquels il est nécessaire de travailler en priorité.

Tableau récapitulatif des facteurs clés de succès prioritaires par DAS

DAS	Logique d'appui à la filière	Facteurs clés de succès sur lesquels travailler en priorité
1. Construction Bois Charpente	Consolidation	Capacité à faire prescrire la solution Bois et à accompagner son utilisation
4. Bois énergie		Maîtrise de l'approvisionnement en bois Capacité à attirer de nouveaux salariés Capacité à lisser l'activité dans l'année
2. Industrie / trituration	Renforcement	Maîtrise de l'approvisionnement en bois (principalement PEFC ?) Capacité à attirer de nouveaux salariés
3. Palettes / emballages légers		Taille critique des acteurs Capacité à générer de l'économie circulaire Capacité à attirer de nouveaux salariés Capacité à accroître la valeur ajoutée des produits proposés
6. Vente de bois transformés		Capacité à répondre aux besoins de l'aval régional (quantité et diversité) Capacité à apporter de la valeur ajoutée additionnelle Capacité à attirer de nouveaux salariés Taille critique des acteurs Capacité à assurer en volume les approvisionnements
5. Vente de bois ronds	Aide	Capacité à accéder aux ressources disponibles en région (quantité et diversité) Capacité à attirer de nouveaux salariés Adéquation entre les essences exploitables et la demande

ÉTAPE 3 – Identifier les nouveaux enjeux qui permettront de définir un scénario de développement stratégique, cap donné à la filière pour les 3 prochaines années

4 enjeux stratégiques sont identifiés, hiérarchisés et associés à 4 thématiques qui seront soumises à une concertation.



- PHASE 2 - REVISION DU CONTRAT DE FILIERE

L'élaboration du contrat de filière révisé, dit « nouveau contrat de filière », fait suite au bilan précédemment présenté et à l'identification de 4 enjeux prioritaires.

Les objectifs de cette seconde phase sont :

- Définir les axes d'efforts à maintenir, ceux à ajuster voire à abandonner et les nouveaux axes répondant aux enjeux actuels et à venir,
- Elaborer une vision et des axes stratégiques,
- Décliner ces axes d'efforts en actions opérationnelles et engageantes pour les pilotes et les partenaires,
- S'assurer dans la rédaction du contrat de filière et des fiches action de la prise en compte des conditions de réussite identifiées lors de la phase de bilan.

Le nouveau contrat de filière est l'aboutissement d'une période de concertation et de révision du contrat de filière de près de 6 mois menée en 2 phases successives :

- **Identification des besoins des territoires, recueil et priorisation des propositions** - *Novembre 2022 / Février 2023* – En parallèle d'une phase d'analyse documentaire complémentaire, afin de s'inscrire dans les documents de planification existants (*PRFB 2019-2029, CSF national, Rapport Cattelot, Manifeste 2022 de la filière forêt bois, schémas structurants (SRDEI...), etc.*), une phase de consultation de l'ensemble des acteurs de la filière d'Occitanie s'est ouverte afin de recueillir leurs contributions écrites (proposition d'actions, identification de problématiques, d'enjeux...). Au total, 28 contributions écrites ont été recueillies issues de 31 structures : 7 établissements publics, 11 entreprises privées, 3 organisations professionnelles, 6 Pays-PNR-CCI (groupés), 2 associations / instituts, 2 organismes de formation. Puis 2 réunions de concertation sont organisées à Montpellier et à Toulouse qui ont rassemblées une soixantaine de structures. Le bilan du contrat de filière, l'analyse stratégique, les enjeux et les différentes thématiques enrichis des contributions écrites ont été présentés, discutés, amendés. Après un travail de recoupement et de synthèse, 57 propositions d'actions ont été recueillies.
- **Concrétisation du contrat de filière** - *Mars / juin 2023* -Après avoir synthétisé l'ensemble des contributions, les membres du conseil d'administration de Fibois Occitanie ont travaillé sur une vision stratégique partagée de la filière forêt bois d'Occitanie à horizon 2026. Ces travaux, conduits en sous-groupes sur 2 demi-journées, ont abouti à la construction de l'architecture du prochain contrat de filière, à la sélection et la hiérarchisation des actions prioritaires parmi celles proposées et à la mise en place de la gouvernance.

Le Conseil d'Administration, associant les services de l'Etat et de la région Occitanie, a validé 6 actions à inscrire au nouveau contrat de filière. Des réunions techniques ont permis d'élaborer 6 fiches actions opérationnelles déclinant les grands objectifs fixés lors de la concertation.

UNE VISION STRATÉGIQUE PARTAGÉE de la filière forêt bois pour 2026

En 2026, grâce aux actions engagées dans le cadre des contrats de filière successifs et du PRFB, la filière Forêt-Bois d'Occitanie présente le visage d'une filière de plus en plus structurée, performante et attractive.

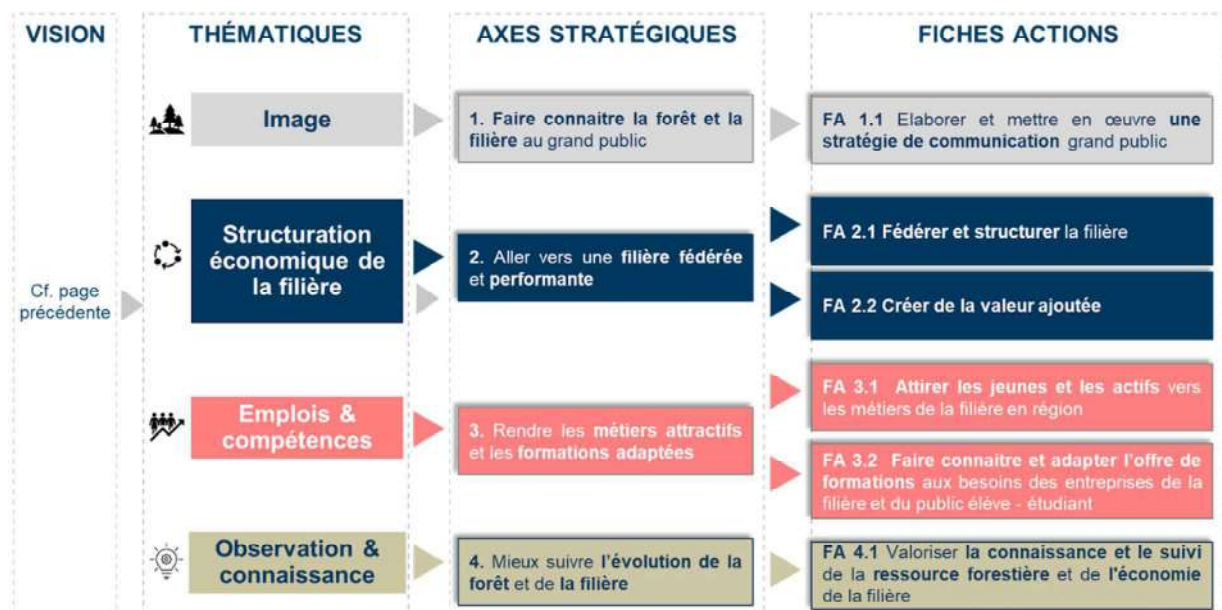
Détenteurs de la ressource, gestionnaires et récoltants, transformateurs, prescripteurs et acteurs de la formation agissent ensemble pour faire converger des actions communes et pour le développement pérenne de leurs activités.

En agissant auprès du plus grand nombre et en se dotant d'une capacité d'observation prospective, la filière s'est notamment donné les moyens de valoriser au mieux la ressource régionale, de mettre en avant les avantages liés à son utilisation et de promouvoir les professionnels.

La filière régionale, représentée par Fibois Occitanie, contribue par ses actions à défendre une gestion durable de la ressource et s'engage sur des chantiers au service de la multifonctionnalité de la forêt et de l'attractivité de la filière.

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DU CONTRAT DE FILIÈRE 2023-2026

La détermination de 6 actions doit permettre d'améliorer la position concurrentielle de la filière sur les facteurs-clés de succès incontournables.



3- LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE FILIERE FORET BOIS

UNE INTERPROFESSION QUI ANIME LA FILIÈRE

A travers ses actions et ses missions, l'interprofession régionale définit une stratégie afin de développer durablement à la fois les emplois et l'activité des entreprises en région tout en œuvrant à la valorisation des forêts, des produits qui en sont issus et des territoires.

L'interprofession est une structure neutre, impartiale, qui décide et agit pour le développement de tous les secteurs de la filière, avec pour ambitions :

- Le rassemblement de tous les acteurs de la forêt et du bois,
- La coopération entre les différents maillons de la filière,
- Le partage, l'écoute et la concertation,
- Le développement économique, tout en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux portés par la filière,
- L'efficacité des moyens,
- La volonté d'innover.

L'interprofession doit avoir un rôle de pilote et de garant de la stratégie régionale de la filière :

- Pour que les professionnels s'approprient l'outil et soient proactifs.
- Pour donner de la cohérence et de la lisibilité à l'ensemble de la filière.
- Pour faciliter les relations avec les entreprises et les partenaires techniques et financiers.

L'INTERPROFESSION S'ATTACHERA PLUS PRÉCISÉMENT À :

Définir une stratégie et piloter sa mise en œuvre

- Être le garant du respect de la bonne réalisation du contrat de filière engagé.
- En assurer la promotion et favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs concernés.
- Préparer le bilan et la suite du contrat de filière.

Structurer

- Fédérer et structurer la filière forêt-bois.
- Être le lieu d'échanges et de coordination de la filière.
- Être reconnue par tous les acteurs de la filière et les mobiliser.
- Accompagner les projets structurants de la filière.

Représenter

- Représenter la filière forêt bois et défendre ses intérêts.
- Être le porte-parole de la filière.
- Être le portail d'entrée et le facilitateur de la filière.

Observer, informer, alerter

- Anticiper, assurer une veille technique et diffuser l'information pour apporter les éclairages nécessaires.
- Être à l'écoute des besoins et des enjeux de la filière.

Ce rôle global et transversal d'animation de la filière est essentiel à l'émergence de nouveaux projets sur les territoires avec l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois.

LE SUIVI DU CONTRAT DE FILIÈRE

Un **comité de suivi** du contrat de filière sera mis en place. Il se réunira 1 à 2 fois par an, à minima 1 fois par an au second semestre pour faire le bilan, discuter et valider le programme d'action de l'année suivante.

Il sera composé :

- Des représentants de la Région, de l'Etat et de l'Interprofession régionale.
- Des représentants des organisations professionnelles.
- Des pilotes des actions, tels que définis dans les fiches actions annexées au contrat de filière.

Il devra :

- Suivre l'état d'avancement et de réalisation des actions pilotées par les Groupes de Travail (GT).
- Suivre l'évolution des indicateurs retenus.
- Réajuster si nécessaire.
- Présenter annuellement les travaux du contrat de filière à la CRFB.
- Évaluer les résultats et préparer le prochain contrat de filière.

L'animation du contrat de filière sera assurée par Fibois Occitanie qui aura pour mission de :

- Relancer régulièrement (1 fois par trimestre) les pilotes de chaque action pour assurer un suivi précis, impulser une dynamique et faire le lien entre les différentes actions, en veillant à créer des synergies et optimiser les phases de réalisation.
- Élaborer une grille d'évaluation et de suivi de chaque action qui permettra d'alimenter le comité de suivi.
- Programmer les réunions du comité de suivi 1 à 2 mois en amont, pour laisser le temps aux pilotes de faire le point sur leur action et trouver une date qui convienne à tous.
- Proposer un ordre du jour, qui sera amendé et validé par l'ensemble des membres du comité de suivi.
- Préparer les documents de suivi, en collaboration avec les pilotes des actions, qui seront présentés (les actions ou les pilotes ?) à la réunion.
- Animer la réunion et répartir la parole entre les pilotes des actions et l'ensemble des membres du Comité de suivi.
- Rédiger le relevé de décision de chaque réunion du comité de suivi.

Le contrat de filière comporte 4 axes stratégiques et 6 fiches Action.

L'animation des actions du contrat de filière sera assurée par les pilotes des actions à travers la mise en place de 4 Groupe de travail (GT) alignés sur les 4 axes stratégiques du CDF (constitué sur la base des GT de Fibois existants). Les GT se réuniront idéalement une fois par trimestre, à minima 2 fois /an pour assurer un suivi régulier de l'avancée des actions, dont 1 fois dans les 2 mois précédent le Comité de suivi et une fois au cours de l'année pour le point d'avancement à mi-parcours (avril-mai)

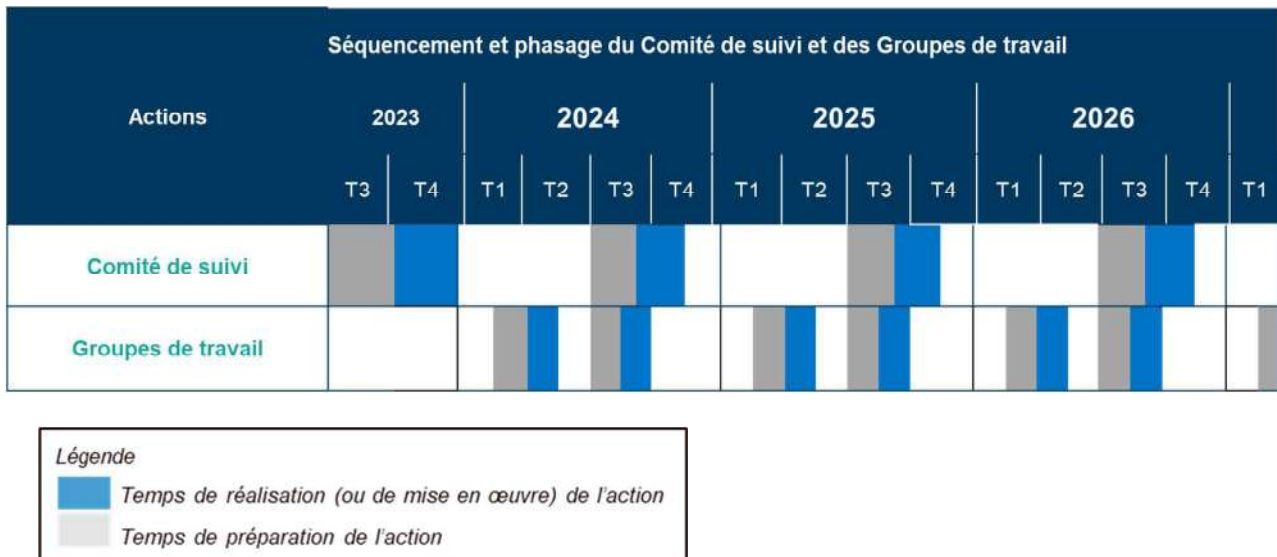
Chaque GT sera composé :

- du/des pilotes des actions en charge d'assurer le suivi des actions
- du/des référents des sous actions s'il y a lieu
- voire des organismes associés aux actions mises en œuvre ou des financeurs

Chaque GT devra :

- Alimenter la grille d'évaluation et de suivi des actions destinée au Comité de suivi.
- Proposer les modalités de mise en œuvre pour la réalisation de chaque action/sous-action.
- Etablir le calendrier de mise en œuvre des actions.
- Proposer les actions ou sous actions prévues et le calendrier prévisionnel pour l'année suivante.
- Compléter si nécessaire les indicateurs de réalisation prévus pour chaque fiche action.

Schéma synoptique de la mise en œuvre de la gouvernance



4- LA DECLINAISON TERRITORIALE DU CONTRAT DE FILIERE

Le développement de la filière forêt bois contribue à la valorisation des territoires à travers :

- L'intégration de la forêt comme un élément de développement des territoires :
 - ✓ Dans les réflexions stratégiques, au même titre que les activités agricoles, industrielles, de service ;
 - ✓ Dans les réflexions et dispositifs environnementaux des territoires.
- La création et la pérennisation des emplois locaux et non délocalisables situés en partie sur des territoires ruraux.
- La promotion des circuits courts (ressource récoltée, transformée et mise en œuvre localement).

Une bonne articulation et une cohérence seront recherchées avec les démarches engagées au niveau des territoires à la fois supra régionaux (en lien avec les politiques de massifs) et infra régionaux (les Chartes Forestières de Territoire, les Plans de Développement de Massif, les missions départementales bois énergie ... pourront être des relais locaux pour le déploiement des actions de ce contrat de filière).

Par ailleurs, des démarches de présentation détaillée du contrat de filière seront menées, à la suite de sa signature, sur le territoire régional, en collaboration avec les acteurs de la filière forêt bois concernés localement, afin de favoriser son appropriation par l'ensemble des professionnels et partenaires de la filière, d'élargir son champ d'intervention, de favoriser l'émergence de synergies, de créer du lien entre les actions et les acteurs.



CONTRAT DE FILIERE FORET BOIS OCCITANIE 2023-2026

FICHES ACTIONS

**6 actions permettant d'améliorer
la position concurrentielle de la filière
pour développer les marchés
accompagner les entreprises
et mieux mobiliser la ressource forestière régionale**

FAIRE CONNAITRE LA FORET ET LA FILIERE AU GRAND PUBLIC

Fiche Action 1.1 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication grand public

ALLER VERS UNE FILIERE FEDEREE ET PERFORMANTE

Fiche Action 2.1 Fédérer et structurer la filière

Fiche Action 2.2 Créer de la valeur ajoutée

RENDRE LES METIERS ATTRACTIFS ET LES FORMATIONS ADAPTEES

Fiche Action 3.1 Attirer les jeunes et les actifs vers les métiers de la filière en région

Fiche Action 3.2 Faire connaître et adapter l'offre de formations aux besoins des entreprises de la filière et du public élève - étudiant - demandeur d'emploi

MIEUX SUIVRE L'EVOLUTION DE LA FORET ET DE LA FILIERE

Fiche Action 4.1 Valoriser la connaissance et le suivi de la ressource forestière et de l'économie de la filière

Enjeu stratégique : Faire connaître la forêt et la filière au grand public et aux utilisateurs

Fiche-action 1.1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication grand public



Objectifs

- Faire valoir nos atouts environnementaux, sociaux et économiques
- Faire connaître la forêt d'Occitanie et la multifonctionnalité des forêts
- Faire connaître ce qu'est la gestion forestière au grand public
- Communiquer sur les usages du bois vers les professionnels et les propriétaires forestiers
- Assurer la pédagogie de l'usage du bois auprès des consommateurs finaux et des professionnels, pour les inciter à utiliser le matériau bois



Descriptif de l'action

1.1.1 Structurer la stratégie de communication de la filière Forêt-Bois d'Occitanie

1. Recenser les contenus et actions de communications existants
2. Réaliser un diagnostic perceptions de la société civile régionale
3. Définir un plan de communication

1.1.2 Mettre en œuvre le plan de communication

1. Créer les outils de communication complémentaires identifiés dans le plan de communication
2. Déployer le plan de communication

1.1.3 Initier un dialogue avec la société civile organisée

1. Rencontrer les ONG afin de mieux se connaître et comprendre les enjeux de chacun
2. Etablir un fonctionnement entre nos structures (communication, dialogue, échanges...) et essayer de co-construire des objectifs de travail communs



Public(s) cible(s)

- Société civile organisée - associations environnementales, de protection de la nature, etc.
- Société civile non organisée en privilégiant les jeunes (écoles, collèges, lycées) et les habitants des territoires forestiers
- Elus locaux / décideurs et financeurs régionaux
- Professionnels de la filière
- Médias régionaux - journalistes



Partenaires à mobiliser

- Les acteurs de la filière et des territoires : UCFF + CRPF + Fransylva + ETF + EFF + FNB + ONF + COFOR + PNR + Chartes forestières + PEFC + Copacel
- Les administrations et organismes institutionnels concernés : Rectorat + Ademe + Région + Etat + DREAL
- Les acteurs du tourisme : offices de tourisme
- Les médias
- CMQ FB + les élèves des centres de formation

Principaux indicateurs

- Plan de communication rédigé
- Taux de réponse à l'enquête sur la perception de la forêt et de la filière par les habitants de la région
- Nombre d'évènements organisés, de documents diffusés, de publics cibles touchés
- Evolution du trafic sur les différents canaux de communication de Fibois Occitanie et des partenaires

Pilote(s)

Fibois Occitanie via le Groupe de Travail « Communication »

Liens

PRFB Occitanie 2019-2029 :

- Action 5.1. Assurer les conditions d'un dialogue de qualité entre les citoyens et les acteurs de la filière

Enjeu stratégique : Aller vers une filière fédérée et performante

Fiche-action 2.1 : Fédérer et structurer la filière

Renforcer la connaissance mutuelle des acteurs de la filière régionale pour favoriser les liens économiques et initier des actions collectives fédératrices



Objectifs

- (Re)développer des espaces d'échanges et de rencontre entre professionnels de la filière et avec les prescripteurs pour,
 - Renforcer les liens économiques notamment entre les professionnels de l'amont et de l'aval
 - Encourager la création de filières locales
 - Faire émerger des problématiques communes & chercher des solutions ensemble grâce à des rencontres plus fréquentes
 - Accompagner la structuration des acteurs régionaux
- Faire connaître la filière Forêt Bois et créer du lien avec les autres filières industrielles pour plus de transversalités organisationnelles ou fonctionnelles



Descriptif de l'action

2.1.1 Renforcer les liens entre les acteurs de la filière

1. Rencontrer et faire se rencontrer les acteurs de la filière régionale pour favoriser les échanges (économiques, relationnels, partenariaux...)

2.1.2 Accompagner les acteurs de la filière en fonction de leur besoin de structuration

1. Identifier les acteurs de la filière présents sur le territoire régional et insuffisamment ou non structurés
2. Accompagner les acteurs identifiés intéressés dans leur structuration (accompagnement à la création d'OP, etc...)
3. Proposer aux acteurs structurés/ organisations professionnelles d'intégrer l'interprofession pour avoir une filière représentée dans son intégralité

2.1.3 Favoriser la contractualisation

1. Faire l'état des lieux de la situation actuelle et des perspectives des contractualisations (Panorama) : typologies de contractualisations existantes, du volume d'échanges qu'ils représentent sur le marché régional, etc.
2. Etudier et évaluer les opportunités de contractualisation - notamment entre la première transformation et l'aval – sécurisation des approvisionnements locaux amont – aval (ex : contractualisation tripartite)
3. Mettre à disposition une boîte à outils pour favoriser la contractualisation (REX, exemples, formations...)

2.1.4 Poursuivre et faire émerger de nouvelles actions collectives

1. Renforcer les actions de mutualisation pour accompagner le développement de la filière :
 - Retours d'expériences réussies : création de coopératives d'achat....
 - Accompagner les entreprises sur les salons : stands collectifs, visites de salons professionnels
 - Créer des journées filières à destination des élus du territoire et des professionnels (faire connaître la filière, sensibiliser à ses problématiques et à la compréhension de ses enjeux)



Public(s) cible(s)

- Professionnels de la filière Forêt-Bois
- Les organisations professionnelles
- Prescripteurs bois + première transformation et emplois
- Elus locaux / décideurs + financeurs régionaux



Partenaires à mobiliser

- Les acteurs de la filière et des territoires : UCFF + CRPF + Fransylva + ETF + EFF + FNB + ONF + COFOR + PNR + CFT + PETR + PEFC + Copacel
- Transporteurs de bois ronds + pépiniéristes
- CAUE + CROA + CINOV + BE Bois énergie
- Filières connexes : FFB + CAPEB + FPI + France industrie
- Institutionnels & consulaires : Etat + Région + Départements + collectivités + Préfets + ADEME + Chambre d'agriculture + CCI + CMA



Principaux indicateurs

- Nombre de rencontres avec les acteurs qui ne sont pas encore partie prenante du travail mené dans le cadre de l'interprofession ou qui ne sont pas organisés
- Nombre d'actions collectives programmées
- Un rendu d'étude sur la contractualisation



Pilote(s)

Fibois Occitanie via le Groupe de Travail « Filière »



Liens

PRFB Occitanie 2019-2029 :

- Action 2.5- Développer la contractualisation et les rapprochements publics/privés pour la commercialisation des bois
- Action 2.6- Développer la certification et la traçabilité des bois
- Orientation 3- Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie
 - Action 3.1- Moderniser la première et la deuxième transformation du bois d'œuvre
 - Action 3.2- Conforter la filière bois d'industrie
 - Action 3.3- Accompagner et structurer la filière bois énergie
 - Action 3.4- Promouvoir les produits bois et développer les marchés
 - Action 3.5- Engager la filière dans une démarche d'innovation

Précédent Contrat de Filière (CDF) 2019-2022 :

- Action 3- Inciter à la mise en place de contrats d'approvisionnement à l'échelle de l'ensemble de la filière
- Action 6- Démarches collectives de marketing
- Action 7- Développer l'utilisation du bois dans la construction
- Action 8- Accompagner le développement du bois énergie

Enjeu stratégique : Aller vers une filière fédérée et performante

Fiche-action 2.2 : Créer de la valeur ajoutée

Accroître la valeur ajoutée des acteurs de la filière



Objectifs

- Développer les usages du bois dans le respect de la hiérarchie des usages
- Sensibiliser les acteurs des marchés au respect de la hiérarchie des usages au bénéfice de l'image du matériau bois, de sa valorisation et de la gestion durable des forêts
- Continuer à mettre l'accent sur le bois construction et les matériaux biosourcés dans la construction
- Favoriser l'innovation en renforçant les liens entre le monde de l'enseignement supérieur et les entreprises de la filière (ex. contrats de collaboration de recherche, contrats de prestations, CIFRE, apprentissage ...)
- Accompagner les entreprises de la filière, notamment :
 - Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière
 - Accompagner leur transmission / reprise
 - Développer l'investissement forestier (renouvellement, dessertes, PSG...)
 - Outiller et aider les entreprises à se structurer pour répondre aux attentes du marché (ex. des promoteurs...), aux évolutions énergétiques (transition énergétique), aux enjeux d'attractivité (RH, management), etc.



Descriptif de l'action

2.2.1 Développer les usages du bois

1. Développer la prescription bois dans la construction et notamment promouvoir l'engagement des maîtres d'œuvre et d'ouvrage publics et privés à l'usage du bois et des matériaux biosourcés complémentaires du bois dans la construction

3. Accompagner la structuration du bois énergie

4. Caractériser, valoriser et faire connaître les essences présentes dans la région

2.2.2 Favoriser l'innovation

1. Mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation et les mettre en lien avec les entreprises de la filière

2. Diffuser les connaissances sur les innovations

2.2.3 Accompagner les entreprises

1. Faire connaître les dispositifs d'accompagnement existants aux entreprises de la filière et les orienter vers les structures relais pour les accompagner (institutions, bureau conseils...)

2. Réaliser un état des lieux des besoins des entreprises pour faire évoluer les dispositifs existants voire initier de nouveaux dispositifs pour y répondre



Public(s) cible(s)

- Toutes les entreprises de la filière forêt - bois
- Laboratoires de recherches publics et privés
- MOA privée (promotion, aménageurs, bailleurs, particuliers, secteurs agricoles et industriels)
- MOE (architectes, Architectes des Bâtiments de France, ingénieurs génie civil, bureaux d'études / de contrôle, économistes),
- MOA publique (élus, techniciens, agents collectivités)

- Entreprises : constructeurs /métiers du bâtiment
- CAUE, réseaux professionnels, compagnons
- Futurs prescripteurs (étudiants archi GC / intérieur, ingénieurs GC / thermique, urbanistes, etc.)



Partenaires à mobiliser

- COFOR Occitanie + OP de la filière
- Partenaires institutionnels : Etat + Région + Collectivités + ADEME + CA + CCI + CMA + DIRECCTE+ fonds de formation
- MCR + Envirobat
- Structures de transfert de technologies : CRITT Bois + PFT + FCBA + Universités + Xylofutur
- Structures de financement : AD'OCC + BPI
- Laboratoires de recherche publics et privés
- Ecoles d'architectes + Ecoles d'ingénieurs



Principaux indicateurs

- 1 intervention dans les 2 écoles d'architecture et dans 1 école d'ingénieurs / bois énergie ou construction
- 30 évènements construction-réhabilitation-réemploi / an + 3 évènements bois énergie
- Nombre de signataires de documents d'engagement à utiliser le matériaux bois
- Nombre d'entreprises adhérentes à QBEO et OBB
- Organisation d'1 évènement annuel sur l'innovation
- Nombre de projets accompagnés sur l'innovation
- 1 rendu sur l'état des lieux des besoins des entreprises de la filière



Pilote(s)

Fibois Occitanie + CRITT Bois via le Groupe de Travail « Filière »



Liens

PRFB Occitanie 2019-2029 :

- Action 2.4 Moderniser le matériel d'exploitation forestière de la région Occitanie notamment pour garantir la mobilisation des terrains en forte pente
- Action 2.5- Développer la contractualisation et les rapprochements publics/privés pour la commercialisation des bois
- Action 2.6- Développer la certification et la traçabilité des bois
- Orientation 3- Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie
 - Action 3.1- Moderniser la première et la deuxième transformation du bois d'oeuvre
 - Action 3.2- Conforter la filière bois d'industrie
 - Action 3.3- Accompagner et structurer la filière bois énergie
 - Action 3.4- Promouvoir les produits bois et développer les marchés
 - Action 3.5- Engager la filière dans une démarche d'innovation

Précédent Contrat de Filière (CDF) 2019-2022 :

- Action 4 : Accompagner et financer les investissements dans la transformation pour plus de synergies dans la filière

- Action 5- Proposer un accompagnement à l'entrepreneuriat
- Action 6- Démarches collectives de marketing
- Action 7 : Développer et animer la prescription bois
- Action 8 : Accompagner le développement de la filière bois énergie
- Action 9- Fédérer les acteurs publics autour d'un engagement en faveur de la construction bois
- Action 11 : Développer les modules de formation liés la prescription du bois dans la construction
- Action 12 : Favoriser l'innovation dans la filière
- Action 13- Promotion de l'usage du bois local

Enjeu stratégique : Rendre les métiers attractifs et les formations adaptées

Fiche-action 3.1 : Attirer les jeunes et les actifs vers les métiers de la filière



Objectifs

- Elaborer et coordonner la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des métiers de la forêt et du bois à l'échelle régionale à destination des actifs
- Structurer et piloter la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique pour accroître l'attractivité de la filière et la visibilité des métiers à destination des jeunes
- Accompagner les entreprises de la filière dans le renforcement de leurs pratiques de recrutement et leur marque
- Disposer d'une meilleure connaissance actuelle et prospective de la filière sur l'ensemble de la thématique emplois et compétences



Descriptif de l'action

3.1.1 Diffuser les besoins E&C

1. Centraliser les données existantes sur les besoins en emplois et compétences de la filière régionale et organiser une veille régulière

3.1.2 Outiller les acteurs de la filière pour renforcer l'attractivité

1. Créer un « guichet unique » centralisant les offres d'emploi, d'apprentissage et de stage sur le site Métiers Forêt Bois
2. Outiller les acteurs pour communiquer sur la filière et ses métiers (via la mise à disposition d'un « kit de présentation ») et valoriser les outils existants (casques de réalité virtuels...)
3. Réaliser un benchmark des bonnes pratiques mises en œuvre par les autres filières en tension du territoire et capitaliser sur les démarches existantes

3.1.3 Renforcer l'attractivité auprès des plus jeunes (<15 ans)

1. Mener des actions de communication à destination de ces publics (dont intervention de professionnels dans les établissements, actions de promotion des formations et réalisation de Portraits de professionnels)



Public(s) cible(s)

- Toutes les entreprises de la filière forêt - bois
- Jeunes dont ceux en phase d'orientation
- Adultes sans emploi ou en reconversion + Salariés + Chefs d'entreprises
- Organismes de formation + Prescripteurs orientation : Pôle Emploi, Maison de Région, MDJ, SPIP/SAS



Partenaires à mobiliser

- CMQ FB
- Toutes les entreprises de la filière forêt - bois
- Les organisations professionnelles de la filière + ONF + CFT + PETER + CFPPA Ariège-Comminges
- OPCO + Branches + Rectorat / DRAAF (enseignement agricole)
- Missions locales + Pôle Emploi + CIO + CARSAT + ANACT + Pôle Travail de la DIRECCTE + BPI + France industrie

- Départements

Principaux indicateurs

- 12 salons dont les salons Travail-Avenir-Formation (TAF) / 8 réunions prescripteurs
- Accompagnement de 10 groupes de demandeurs d'emploi
- Nombre de publics cibles touchés
- Réalisation des outils de communication
- Evolution du trafic sur le site metiers-foret-bois.org
- 1 étude de mis à jour de la GPEC (si besoin)

Pilote(s)

Fibois Occitanie + CMQ FB via le Groupe de Travail « Emploi Formation »

Liens

PRFB Occitanie 2019-2029 :

- Action 5.2 Susciter les vocations et garantir des formations en lien avec les besoins de la filière

Précédent Contrat de Filière (CDF) 2019-2022 :

- Action 10 : Structurer la formation au sein de la filière

Enjeu stratégique : Rendre les métiers attractifs et les formations adaptées

Fiche-action 3.2 : Faire connaître et adapter l'offre de formations aux besoins des entreprises de la filière et du public



Objectifs

- Favoriser l'adéquation entre les besoins en emplois et en compétences des acteurs de la filière et l'offre de formation existante
- Favoriser l'accès à la formation à davantage de jeunes et d'actifs
- Favoriser la montée en compétences des formateurs



Descriptif de l'action

3.2.1 Adapter l'offre de formation aux besoins identifiés

1. Actualiser et compléter la cartographie de l'offre de formation de la filière (panorama à jour)
2. Identifier les formations à adapter et, le cas échéant, à créer

3.2.2 Faire connaître l'offre de formation

1. Faire connaître l'offre de formation auprès des jeunes, actifs et demandeurs d'emploi

3.2.3 Renforcer les partenariats entre les organismes de formation et les professionnels de la filière

1. Mettre en place une démarche partenariale entre les entreprises et les organismes de formation
2. Favoriser la mise en relation entre les apprenants en cours de formation et les entreprises



Public(s) cible(s)

- Toutes les entreprises de la filière forêt - bois
- Jeunes dont ceux en phase d'orientation
- Adultes sans emploi ou en reconversion + Salariés + Chefs d'entreprises
- Organismes de formation + Prescripteurs orientation : Pôle Emploi, Maison de Région, MDJ, SPIP/SAS



Partenaires à mobiliser

- CMQ FB
- Les entreprises de la filière forêt - bois adhérentes à Fibois Occitanie
- Les organisations professionnelles de la filière + PFT + France industrie
- OPCO + Branches + Rectorat / DRAAF (enseignement agricole)
- Missions locales + Pôle Emploi + CIO + CARSAT + ANACT + Pôle Travail de la DIRECCTE + BPI
- Départements



Principaux indicateurs

- Nombre de formations adaptées ou créées
- Nombre de mise en relations apprenants-entreprise
- Nombre de candidats entrés en formation
- Nombre de recrutements réalisés

Pilote(s)

Fibois Occitanie + CMQ FB via le Groupe de Travail « Emploi Formation »

Liens

PRFB Occitanie 2019-2029 :

- Action 5.2 Susciter les vocations et garantir des formations en lien avec les besoins de la filière

Précédent Contrat de Filière (CDF) 2019-2022 :

- Action 10 : Structurer la formation au sein de la filière
- Action 11 : Développer les modules de formation liés la prescription du bois dans la construction

Enjeu stratégique : Mieux suivre l'évolution de la forêt et de la filière

Fiche-action 4.1 Valoriser la connaissance et le suivi de la ressource forestière et de l'économie de la filière

Améliorer la connaissance de la ressource et de son potentiel

Suivre l'activité économique de l'ensemble de la filière régionale



Objectifs

- Mettre en place des outils de connaissance de la ressource actuelle et future et de l'économie de la filière :
 - Agréger et mettre à disposition l'ensemble des études et données statistiques sur la filière forêt bois Occitanie
 - Remonter certaines données de façon dynamique (en temps réel)
 - Disposer d'un aperçu prospectif de la situation à venir
 - Créer de nouveaux livrables et des focus sur certains secteurs d'activité
 - Donner de la matière pour défendre les intérêts de la filière auprès des financeurs / autres usagers de la ressource
 - Apporter du contenu aux professionnels / propriétaires privés / acteurs de la filière



Descriptif de l'action

4.1.1 Créer un observatoire régional de la ressource

1. Analyser, croiser et exploiter les données existantes
2. Identifier les données manquantes ou à confirmer en évaluant les besoins précis des acteurs régionaux (surfaces et volumes existants, surfaces et volumes effectivement disponibles selon les moyens de sortie du bois, les capacités des scieries, les besoins en autres bois ronds (trituration, palettes, caisserie, etc.), les essences et volumes utilisés par la seconde transformation, etc.).
3. Maintenir à jour les données chiffrées consolidées concernant la filière (ex : renouveler l'étude l'IGN régionale prospective sur la ressource, etc.
4. Approfondir la connaissance (ressource, biodiversité...) en exploitant les données du Lidar au bénéfice des forêts privées et publiques sur les zones prioritaires
5. Exploiter et diffuser largement les résultats en complément de l'observatoire national en cours de constitution et contribuer à cet observatoire

4.1.2 Créer un observatoire régional économique de la filière

1. Faire un état des lieux des observatoires existants dans d'autres régions (compilation des données, formats, usages, partenariats... REX)
2. Identifier les données régionales/nationales et identifier les informations disponibles
3. Poursuivre la réalisation d'études ciblées en fonction des besoins en partenariat avec des structures comme l'INSEE, la Banque de France ... pour alimenter régulièrement l'observatoire
4. Etudier l'opportunité de créer un « club Eco » pour soutenir et enrichir l'observatoire



Public(s) cible(s)

- Toutes les entreprises de la filière forêt - bois
- Toutes les organisations professionnelles de la filière
- Les décideurs politiques
- Les organismes siégeant à la CRFB



Partenaires à mobiliser

- Les acteurs de la filière : ONF + CNPF + ETF + EFF + Fransylva + Coopératives forestières + COFOR + FNB
- Les entreprises de la filière
- Copacel + PEFC
- Les partenaires institutionnels : DRAAF/SRISET + Région
- Instituts de recherche + IGN + Banque de France + CERC + VEM + Agreste



Principaux indicateurs

- Benchmark sur les deux projets d'observatoires
- Présentation de l'état des lieux des observatoires existants
- Présentation des études réalisées (Acsel, Insee, IGN prospective...)
- Déploiement des 2 observatoires



Pilote(s)

Fibois Occitanie via le GT « Amont forestier & transformation » et le GT « Economie »



Liens

PRFB Occitanie 2019-2029 :

- Orientation 1- Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux
- Orientation 2 Assurer un approvisionnement durable pour stabiliser la filière forêt bois
- Orientation 3- Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

Précédent Contrat de Filière (CDF) 2019-2022 :

- Nouvelles actions